

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 septembre 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3924-2015, Phase 3.
Cause tarifaire 2016 de *Gazifère Inc.*

Demande de renseignement no.2 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3924-2015, PHASE 3

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À GAZIFÈRE INC.

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

**A. TESTS DE RENTABILITÉ DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :
RECOMMANDATIONS POUR GAZIFÈRE**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, question générale : bénéfices et coûts non-énergétiques.

Demande(s) :

- a)** Avez-vous évalué, à ce jour, les bénéfices et les coûts non-énergétiques de chacun des programmes d'économie d'énergie de Gazifère ?
- b)** Si oui, veuillez fournir ces résultats.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2

Références:

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 3, page 14.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 4, page 17.
- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 5, page 17.
- iv) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 6, page 18.
- v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 7, page 21.

Demande(s) :

- a) Quelle est l'unité de mesure de ces tableaux?
- b) S'il s'agit de résultats des tests sous forme de ratio, veuillez produire les résultats de ces mêmes tests en dollars.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 6, page 18.

Demande(s) :

- a) Les lettres «inf.» apparaissent dans ce tableau dans la colonne du test du participant (TP), s'agit-il d'infini ou d'infirme?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 3, page 14.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 4, page 17.
- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 5, page 17.
- iv) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 6, page 18.
- v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, Document 2, tableau 7, page 21.

Demande(s) :

- a) Puisque dans les tableaux cités en références tous les résultats des tests sont positifs, comment expliquez-vous que la somme du TCTR et du TNT puisse donner un nombre négatif ? Il est possible que votre réponse à la question 2.2 puisse solutionne cette difficulté.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0076, GI-21, page 25, définitions du test du participant et du test de neutralité tarifaire.

Demande(s) :

- a) Êtes-vous d'accord que le test du participant fait intervenir, au bénéfice du participant (particulièrement le participant résidentiel) les taxes à la consommation alors que le test de neutralité tarifaire fait abstraction de ces taxes?

B L'INTERFINANCEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0173, GI-37, Document 1, page 1.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que Gazifère continue d'abaisser le niveau d'interfinancement en faveur du tarif 2. Veuillez aussi élaborer sur votre stratégie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-7

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0172, GI-37, Document 1.1, page 3.

Demande(s) :

- a) Vous mentionnez que les modifications tarifaires demandées amèneront le rapport revenus/coûts à 0,91 pour le tarif 2. Est-ce que Gazifère compte continuer, dans le futur, à améliorer ce ratio ?

C LES DÉPASSEMENTS DE BUDGET DU PGEÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0111, GI-21, Document 1, page 7, le tableau entre les lignes 13 et 14.

Demande(s) :

- a) Est-ce que le tableau donne les écarts absolus entre le budget octroyé et le budget autorisé ou représente-t-il, plutôt, les écarts lorsque le budget octroyé est plus élevé que le budget autorisé?
- b) Si cette dernière explication est la bonne veuillez compléter le tableau avec tous les écarts et leur signe, positif étant un dépassement du budget autorisé, qui dépassent 20%. Il est entendu qu'un résultat de zéro dollar dépensé représente une baisse de 100% par rapport au budget autorisé.

D L'ÉVALUATION DU NON-FACTURÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-9

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0130, GI-27, Document 4, page 2, lignes 20 à 23 :

Gazifère analyse depuis 2015 les comptes pour lesquels le nombre de jours utilisé dans le calcul du gaz non facturé est supérieur à 90 afin de déterminer la validité de ce nombre de jours à considérer dans le calcul. Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements au calcul du gaz non facturé sont effectués.

Demande(s) :

- a) À combien évaluez-vous le nombre de comptes pour lesquels le nombre de jours utilisé dans le calcul du non-facturé est supérieur à 90 jours. Veuillez fournir cette information en nombre absolu et en pourcentage du nombre de comptes considéré dans le calcul du non-facturé.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-10

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0130, GI-27, Document 4, page 3, lignes 8 à 14 :

Gazifère prévoit également analyser la possibilité d'installer un dispositif électronique chez certains des clients démontrant des profils de consommation variables. Ce dispositif permettrait d'obtenir des lectures de compteurs du 1^{er} au dernier jour du mois et ainsi d'éliminer l'estimation des volumes non facturés en fin de période pour ces clients ayant un profil de consommation variable. Cette alternative limiterait donc le nombre de clients, ayant un profil de consommation variable, considéré dans le calcul d'estimation des volumes non facturés en fin de période.

Demande(s) :

- a) Quel est le nombre de dispositifs électroniques qui permettent d'obtenir des lectures de compteur du premier au dernier jour du mois que vous prévoyez installer?
-